



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2023-024

Portant signature des devis pour les travaux éligibles à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) – Dossier n°1-2023

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2020-034 du 16 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n°CC-DEC-2023-009 portant demande de subvention DETR 2023,

Vu les devis des entreprises AVENEL, ALU BHM, AVENIR BTP, THERMELEC, ENGIE, BATILEC, ELECTRO-CŒUR et SARL PATTE,

Considérant que le montant de l'ensemble des devis exposés est de 23 321,51€ HT,

Considérant que les travaux financés par la DETR permettront d'améliorer les conditions d'enseignements dans les structures concernées,

DECIDE

DE SIGNER les devis avec les entreprises suivantes :

- ALU BHM pour le remplacement de porte d'accès toilettes préau à l'école de Blangy le Château pour un montant de 3 357,49€ HT
- AVENIR BTP pour des travaux de maçonnerie à l'école de Bonneville la Louvet pour un montant de 2 343,34€ HT,
- ALU BHM pour des travaux de menuiserie à l'école de Bonneville la Louvet pour un montant de 5 465,20€ HT
- THERMELEC pour la mise en place d'un interphone à l'école de Bonneville la Louvet pour un montant de 864,00€ HT
- ENGIE pour le dévoiement du chauffage à l'école de Bonneville la Louvet pour un montant de 5 458,40€ HT,
- AVENEL pour des travaux de chauffage dans l'ancien logement de direction à l'école du Breuil en Auge pour un montant de 1 948,00€ HT,
- BATILEC pour des travaux de cloison dans l'ancien logement de direction à l'école du Breuil en Auge pour un montant de 859,00€ HT,
- ELECTRO-CŒUR pour l'installation de défibrillateur à l'école du Breuil en Auge pour un montant de 1 350,00€ HT
- SARL PATTE pour la mise en place d'un garde-corps à l'école de Bonnebosq pour un montant de 1 676,08€ HT,

Fait à Pont l'Evêque, le 31 mai 2023

Certifiée exécutoire après transmission au
contrôle de légalité et publication dématérialisée
mise en ligne le 01.06.2023



Le Président,
M. Hubert COURSEAU

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions de délai.